

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 03 AOUT 2016 à 20 heures.**

Date de la convocation : **23 juillet 2016**

Date d'affichage : **23 juillet 2016**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Christelle GLASSON, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Laurence BORNEAT et Jean-François POUPON

Absente excusée : Yann BERTHILLIER, Laurence BAVOUX, Bruno GAILLARD, Antoine GROS

Absent : Gaëtan PERRON

Secrétaire : Maurice MARECHAL

Pouvoir :

- Yann BERTHILLIER donne pouvoir à Didier CHARVET,
- Laurence BAVOUX donne pouvoir à Bruno BUIRON,
- Bruno GAILLARD donne pouvoir à Maurice MARECHAL
- Antoine GROS donne pouvoir à Françoise CASTEL.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 JUILLET 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
INFORMATIQUES DE L'ECOLE, DU CENTRE DE LOISIRS ET DE LA
MEDIATHEQUE**

Maurice MARECHAL, Maire-adjoint

- présente deux devis pour l'assistance et la maintenance des équipements informatiques de l'école et du centre de loisirs : SRMI 894 € TTC et MICRONOV : 1359.40 € TTC,
- rappelle que le prestataire SRMI assure le contrat de maintenance pour le matériel du secrétariat de mairie, et que MICRONOV détient celui de l'école, de la médiathèque et du centre de loisirs,

Après avoir ouï l'exposé du maire-adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'entreprise SRMI pour un montant TTC de 894 € pour une durée de un an et à compter du 1^{er} septembre 2016,

AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.

BATIMENT DE LA CURE

Bruno BUIRON, Maire adjoint, en charge des bâtiments communaux fait un point d'avancement du dossier du bâtiment de la cure :

- ✓ France Domaine est venu faire une estimation du bâtiment existant en présence du conseiller municipal Antoine GROS. Leurs propositions seront données courant septembre selon plusieurs hypothèses.
- ✓ SEMCODA représentée par Monsieur BADOUX a visité le logement en compagnie du Maire et du 1^{er} adjoint. Un bail emphytéotique (La caractéristique du bail emphytéotique réside dans le fait qu'en compensation d'une redevance, sans qu'il ait à indemniser le locataire (ici un bailleur social), en fin de contrat la commune devient propriétaire des améliorations que le locataire a faites pendant la durée du bail) pourrait être proposé pour une partie ou pour l'ensemble du bâtiment. La réponse sera donnée courant octobre.
- ✓ Union Economique et Sociale (SOLIAH) : pas de réponse à ce jour.

DEVIS LOGEMENT DE LA CURE : SUPPRESSION DU RACCORDEMENT DE LA CUVE AU GAZ AU LOGEMENT

Bruno BUIRON, Maire adjoint, en charge des bâtiments communaux rappelle la séance du conseil municipal en date du 8 juin auquel il lui avait été demandé de réaliser un chiffrage des travaux pour le raccordement électrique et l'enlèvement du gaz.

Il donne lecture du devis de l'entreprise NEVORET Régis :

- Mise en conformité de l'installation de gaz existante pour un montant TTC de 915.60 €,
- L'intervention sur le raccordement du réseau des tuyaux de gaz de l'église reste à définir une fois les tuyaux découverts,
- La fourniture, la pose et le raccordement de 4 radiateurs à eau de couleur blanche avec la robinetterie pour un montant TTC de 4 023.84 €.

Il donne le compte rendu :

- de la réunion avec le Conseil Pastoral et Paroissial du groupement paroissial de Marboz – Saint-Etienne-du-Bois qui a émis un avis favorable pour la reprise des salles en contrepartie de la mise à disposition de la salle tilleul par la commune.
- de la réunion avec les bénévoles de la paroisse de Bénny qui a émis un avis défavorable pour la reprise de la salle du rez-de-chaussée et un avis favorable quant à la reprise de la salle du 1^{er} étage. Pour mémoire, une convention portant l'attribution gracieuse des deux salles a été réalisée en 2005.

Après discussion, le conseil décide de ne pas se prononcer sur ces devis. La commune ne veut pas faire d'investissement sans connaître la décision (courant octobre/novembre) du devenir du bâtiment actuel.

DEVIS ELECTRIQUES DANS LES DIFFERENTS BATIMENTS

Bruno BUIRON, Maire adjoint, en charge des bâtiments communaux rappelle le dossier validé par la Préfecture sur l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour un coût de 19 835 € échelonné sur trois ans. Pour cette année, il a été inscrit au budget primitif la somme de 1500 €.

Détail du devis de l'entreprise NEVEU :

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité :

Hall d'entrée du bâtiment Garavand : installation d'un détecteur sur minuterie permettant l'allumage et l'extinction automatique pour un montant TTC de 266.40 €, en remplacement de l'interrupteur manuel actuel mal positionné (norme de hauteur).

Le conseil décide de réaliser les travaux en 2016 conformément à l'agenda d'accessibilité programmée.

Hors dossier de l'agenda d'accessibilité :

- Ecole : installation d'un récepteur et de 2 télécommandes permettant l'ouverture du portillon à distance, depuis divers endroits pour un montant TTC de 498 €.

Ces travaux ne sont pas inscrits au budget primitif 2016. Le conseil en accepte le principe, mais décide d'inscrire cette dépense au budget de 2017.

Le portail doit être fermé et un rappel sera donné aux personnels et enseignants.

- Logement de la cure : installation d'une prise électrique extérieure et reprise de la ligne du réfrigérateur sous moulure avec la pose d'un différentiel sur le tableau d'une part, et reprise des 2 pièces du catéchisme sur le logement d'autre part, et la pose d'une alimentation d'amplificateur de l'antenne TV pour un montant TTC de 1148.40 €.

Après discussion, le conseil décide de ne pas se prononcer sur ces devis. La commune ne veut pas faire d'investissement sans connaître la décision (courant octobre/novembre) du devenir du bâtiment actuel.

DEVIS ECOLE : LUMINAIRE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise NEVEU pour un montant HT de 304 €, TTC de 364.80 € pour l'installation de 4 luminaires dans l'escalier de l'école.

DEVIS POUR LES TRAVAUX SUR LES CHENEUX DE L'ECOLE ET DE L'ANCIENNE ECOLE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise GIRAUD Charpente pour un montant TTC de 1 584 € pour le nettoyage des cheneaux, la dépose et le remplacement des descentes de l'école et de l'ancienne école. Ce montant sera pris sur le budget de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments. Il sera précisé à l'entreprise que les travaux doivent être faits en dehors des heures scolaires.

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Le Maire indique que la précédente OPAH (organisée par la communauté de communes du canton de Coligny) a engendré 3 millions d'euros de travaux dont 45 % de subventions.

Face à ce succès, et aux demandes des propriétaires (occupants et bailleurs) qui n'ont pu être honorées dans le temps imparti, le principe de lancement d'une nouvelle procédure OPAH est en cours. Une étude de cadrage préalable pour mettre à jour les éléments statistiques et faire une nouvelle analyse prospective a été lancée par la communauté de communes avec l'organisme SOLIHA AIN.

Pour Bény, l'estimation des opportunités a été réalisée par le Maire, les adjoints Bruno BUIRON et Maurice MARECHAL, et l'aide de deux personnes extérieures au conseil (Mesdames BUARD et PANCHOT).

Les conclusions de l'étude de cadrage sur l'ensemble de la communauté a permis de confirmer le renouvellement de cette opération pour une durée de 3 ans. Le cahier des charges reste à rédiger. 128 logements ont été recensés par SOLIHA.

DEVIS REMORQUE

Christophe TEILLARD, adjoint en charge de la voirie indique la nécessité d'acquérir une remorque benne double essieu de marque LIDER attelable à la voiture communale pour aller chercher transporter des matériaux et matériels. Elle sera équipée de rehausses grillagées pour transporter des déchets verts. Cette remorque est plus pratique et moins onéreuse que l'utilisation du tracteur.

Quatre devis ont été sollicités et analysés par la commission voirie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Top Remorque pour un montant TTC de 2186 €, et décide d'acquérir une bâche pour le transport des déchets verts pour 120 € TTC.

A ce prix, il faut ajouter le prix de l'établissement de la carte grise.

Cette dépense avait été budgétée au titre des investissements 2016.

DEDOMMAGEMENT STATIONNEMENT STADE

Suite à la venue des gens du voyage sur le terrain du stade communal du 22 au 31 juillet 2016, une participation de 120 euros a été demandée par la municipalité pour le dédommagement des frais d'eau, d'électricité et pour le stationnement.

Maurice MARECHAL maire-adjoint précise que ces familles ont respecté leurs engagements de durée de séjour, de dédommagement et de propreté des lieux. De nombreux appels téléphoniques et questionnements de la part de la population ont été reçus par le conseil municipal, ce qui dénote une certaine crainte. A ce jour, aucun incident n'a été remonté.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la somme de 120 euros perçue auprès des gens du voyage pour le dédommagement des frais d'eau, d'électricité, et de stationnement au stade.

Container textile : Un container dédié aux textiles a été installé au stade le mercredi 27 juillet par l'association TREMLIN. La collecte a lieu une fois par semaine. Comme tous les containers de Point d'Apport Volontaire (PAV), il est géré par la communauté de communes du canton de Coligny.

Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain : Le recueil des actes administratifs relatif à l'assemblée générale du comité syndical du 11 avril 2016 est à la disposition du public aux heures de permanences du secrétariat et sur le site internet du SIEA (www.siea.fr).

Fasila'gym : A la rentrée de septembre 2016, les cours de gymnastique de l'association Fasila'Gym se tiendront le mercredi (au lieu du mardi) et le jeudi. Cependant, le club souhaite dans l'avenir, pouvoir revenir aux créneaux originaux du mardi et du jeudi.

Mariage 20 août de l'agent PILLON Mallory : Le conseil décide de lui faire livrer des fleurs.

FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) :

La Communauté de communes du canton de Coligny a subi une augmentation de sa contribution pour l'ensemble intercommunal (FPIC) de 61 % entre 2015 et 2016, passant de 122 509 à 197 233 €.

En 2015, notre commune avait réglé la somme de 7 252 € et a inscrit au budget primitif 2016 la somme de 8 000 €. Or, le montant demandé pour 2016 s'élève à 11 819 €.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres sont possibles.

La communauté de communes du canton de Coligny a décidé d'opter pour le mode de répartition dérogatoire libre avec une prise en charge par la communauté de communes du Canton de Coligny à hauteur de 70 % des prélèvements de la part des communes membres.

Le montant demandé s'élève donc, exceptionnellement pour cette année à 3 546 € (11 819 – 70 % arrondi à l'euro) au lieu de 11 819 €.

Plume : Elle a été distribuée le 22 juillet et n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Congés secrétariat de mairie : Le secrétariat de la mairie sera fermé du 15 août au vendredi 26 août, ainsi que le jeudi 1^{er} septembre. Une permanence sera assurée par le Maire et ses adjoints le samedi 26 et le mardi 30 Août.

Médecine du travail (centre de gestion) : Le 29 juillet, Maurice MARECHAL maire-adjoint a reçu la visite du docteur de la médecine du travail. Le but était de vérifier les conditions de travail des agents communaux, l'ergonomie des postes de travail et la sécurité des produits chimiques utilisés. Les bâtiments de la mairie, de la cantine scolaire, de l'ancienne et de la nouvelle école, ainsi que celui des Jacquets ont été visités. Aucun point dangereux n'a été relevé. Seules 2 remarques ont été émises concernant l'ergonomie du poste de la secrétaire (écran du PC) et la présence d'un chariot de nettoyage entreposé temporairement dans un lieu inadapté. Le médecin a noté également le bon état de propreté et de rangement du local des Jacquets.

Collecte des ordures ménagères : La collecte du lundi 15 Août est repoussée au mardi 16 Août au matin.

Repas avec les bénévoles du fleurissement et de la médiathèque : Le casse-croute pour remercier les bénévoles du fleurissement et de la médiathèque sera organisé par le conseil municipal le mardi 20 septembre à 19 h dans la salle Marmont. Les invitations seront lancées.

Calendrier des manifestations 2017 : La réunion pour fixer les dates du calendrier des manifestations 2017 est prévue le mardi 4 octobre à 19 h avec la participation de chaque association de la commune. Les invitations seront lancées.

Haissor : L'association parisienne des « Petits frères des pauvres » All'âge (Madame Hélène Leenhardt) organise une étude sur les formes d'habitat « alternatif, solidaire, citoyen et accompagné, prenant en compte le vieillissement » et s'intéresse aux formes d'habitat où la solidarité s'articule avec les interventions professionnelles pour permettre aux personnes âgées qui ne peuvent ou ne veulent plus rester dans leur domicile historique de vivre dans un "écosystème favorable" au lien social et à l'autonomie, dans des formes d'habitat hors loi 2002-2.

Un rendez-vous est fixé avec Françoise CASTEL et le Maire le mardi 20 septembre pour répondre aux questions de cette association.

Date prochain conseil : Jeudi 22 septembre à 20 h

Eclairage public : Le lampadaire situé à côté du parking à vélo de l'école est en panne depuis cet hiver. La gestion passant par le SIEA, la déclaration de panne leur a été faite. En mars, le diagnostic révèle que le point lumineux est vétuste et irréparable. Christophe Teillard, adjoint en charge de la voirie a demandé dès lors un devis pour son remplacement par un modèle identique aux nouveaux lampadaires. Ce devis est arrivé tardivement (le 20 juillet) mais avec une erreur de modèle. Un nouveau devis est attendu pour le prochain conseil.